

Département de l'AIN
—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
—
Canton de MIRIBEL
—
Commune de BEYNOST



N° 02-2026-08

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 mars 2026
Convocation du : 25 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, trois mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Etat annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : Mme Elodie BRELOT, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Laurent BRUNET

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marc CURTET

Le rapporteur rappelle que chaque année doit être établi « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein ». La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a apporté des précisions sur l'interprétation de ces nouvelles dispositions et précise que cet état doit mentionner les indemnités de toute nature, perçues au titre du mandat municipal, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, PETR et de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

DELIBERE

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2313-21-1-1

Considérant l'état des indemnités des élus de Beynost, perçues au titre de leur mandat municipal ci-dessous pour l'année 2025 :

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Montant brut annuel
Maire	TERRIER Caroline	55%	26 767,74
Adjoint sécurité, travaux voirie / réseaux, ERP	MANCINI Sergio	22%	10 707,06
Adjointe action solidaire et sociale, petite enfance, RPE	CORTINOVIS Véronique	22%	10 707,06
Adjoint finances, TLPE	MAILLEZ Philippe	22%	10 707,06
Adjointe affaires scolaires, jeunesse et sport	CAILLET Sylvie	22%	10 707,06
Adjoint grands projets, travaux, transformation numérique	CHEVROLAT Lionel	22%	10 707,06
Adjointe affaires générales, communication, associations, manifestations, gestion des espaces communaux	MACIOCIA Annie	22%	10 707,06

Adjoint urbanisme/foncier, culture, patrimoine et tourisme	AUBERNON Joël	22%	10 707,06
Adjointe pilotage des ressources, suivi des subventions liées aux projets structurants	PANTEL Annick	22%	10 707,06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	21	
Pour	21	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Terrier

Caroline TERRIER,
Maire de Beynost

Accusé de réception en préfecture :
001-210100434-20260303-
qlfX0100023067-DE
Date de télétransmission : 04-03-2026
Date de réception préfecture : 04-03-2026